

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2022-338 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
PLAN D'URBANISME 2006-115 DE LA VILLE D'ASBESTOS  
(MAINTENANT VAL-DES-SOURCES)  
(ANCIEN TERRAIN DE BALLE TROIS-LACS)**

Prenez avis qu'à la séance extraordinaire du 14 juin 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

*Règlement 2022-338 : Règlement modifiant le plan d'urbanisme 2006-115*

Ce règlement est entré en vigueur le 29 novembre 2022, soit la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC des Sources.

Il peut être consulté au Service du greffe situé au, 345, boulevard Saint-Luc, à Val-des-Sources, sur les heures d'ouverture du bureau et sur notre site internet.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 8 août 2023.



Georges-André Gagné

Directeur général et greffier suppléant